



**CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE LAVAL**

Consultation publique nationale sur : la **Stratégie d'aménagement durable des forêts** et les **modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts** de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1)

AVIS DE LA CRÉ DE LAVAL

21 février 2011

Mission de la Conférence régionale des élus de LAVAL

La Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de LAVAL) a été instituée dans le cadre de la Loi sur le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (L.R.Q., chapitre M-22.1). Elle est, pour la région de Laval, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Chaque conférence régionale des élus a principalement pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de sa région, d'établir un plan quinquennal de développement et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

La Conférence régionale des élus de Laval peut conclure également avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités découlant de l'entente conclue entre le ministre et la Conférence régionale des élus.

Défini dans le cadre de la Loi, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la région administrative de Laval est composé de tous les membres du conseil municipal de la Ville de Laval ; les députés de l'Assemblée nationale issus des circonscriptions de Laval peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations de la Conférence.

Mandat

Le 6 octobre dernier, le sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune conviait les directeurs généraux des CRÉ de Laval, Montréal et Longueuil à une rencontre d'information afin de solliciter, au nom de la ministre, la participation des CRÉ dites « urbaines », dans le cadre de la consultation publique sur la « Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) » et sur les « Modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) ». L'exécutif de la CRÉ DE LAVAL a résolu d'accepter le mandat de tenir une consultation à Laval et de rédiger un Avis régional à cet effet.

AVIS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LAVAL

Tenir une consultation sur les enjeux forestiers du Québec dans une région essentiellement urbaine démontre que malgré que les enjeux et les perceptions de la gestion des forêts du Québec soient différents de ceux des régions productrices de matière ligneuse, l'ensemble des citoyens de la province ont leur mot à dire sur le devenir du patrimoine collectif qu'est la forêt québécoise.

La région de Laval est particulièrement concernée par cette consultation. En effet, la planification stratégique de la CRÉ de LAVAL (Plan stratégique 2008-2013 de la région de Laval - *Agir pour une région écocitoyenne*) insiste sur l'importance du développement durable comme moteur de développement de la région de Laval. Plusieurs des objectifs de la SADF et du RADF vont dans le même sens au niveau provincial.

Il faut aussi tenir compte que plus de 60 entreprises ayant pour produit le bois, les meubles, le papier et l'impression se retrouvent sur le territoire de Laval. Ces entreprises génèrent près de 2 200 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 575 millions de dollars.

En tenant compte de cette réalité régionale, et en étant essentiellement en accord avec les objectifs de la SADF et du RADF, nous sommes d'avis que certains des objectifs méritent d'être bonifiés.

La place du bois dans la construction résidentielle multifamiliale et non résidentielle au Québec

Les orientations de la SADF visant à développer une culture de l'utilisation du bois au Québec, particulièrement au niveau de la construction résidentiel et commercial, sont importantes pour la région de Laval. Le développement de l'industrie de la transformation du bois (2^e et 3^e transformation) représente un potentiel économique significatif et doit être un des éléments moteur du développement économique du Québec.

Afin de maintenir la bonne santé économique de ces entreprises et leur croissance, il est important, non seulement de soutenir la recherche et le développement de produits de bois innovateurs et bien adaptés aux demandes du marché, mais aussi de favoriser le développement de l'industrie de transformation par des programmes incitatifs.

De plus, les futurs aménagements forestiers devront tenir compte des besoins en bois d'œuvre, particulièrement pour le secteur de la construction, afin de pouvoir répondre aux demandes du marché, particulièrement pour les industries de deuxième et troisième transformation. Il est important de s'assurer qu'il n'y aura pas de pénurie de bois d'œuvre dans les prochaines années, ce qui aurait comme conséquence de freiner la croissance des

entreprises de transformation et d'augmenter les importations de matières ligneuses des États-Unis.

Il faut aussi supporter cette industrie afin de favoriser le plus possible la transformation au Québec de la matière ligneuse car c'est au niveau de la transformation de la matière première que nous retrouvons le plus fort taux d'emplois.

Élargir l'accès à la matière ligneuse

L'accès à la matière ligneuse doit tenir compte du besoin des petits transformateurs par souci d'équité pour favoriser la sécurité de l'approvisionnement pour ces entreprises. Les objectifs de la SADF vont effectivement dans ce sens mais sont prioritairement orientés vers une meilleure répartition au sein des régions productives.

Il nous apparaît primordial de rappeler l'importance d'un approvisionnement stable pour l'ensemble des industries de transformation, qu'elles soient en milieu forestier ou urbain. Ceci est particulièrement vrai pour les régions de transformation du bois d'œuvre, comme la région de Laval, des Bois Francs ou du Lac St-Jean.

Investir dans l'information et l'éducation forestières

Plus de 50% de la population du Québec vit dans la région du grand Montréal. La majorité des consommateurs du Québec habitent cette région, il est donc important que les citoyens soient sensibilisés à la réalité de la forêt québécoise.

Le développement d'une culture forestière (connaître nos forêts) doit être facilité par la mise en place d'un processus de formation en milieu scolaire ainsi qu'en milieu informel (OBNL, groupe de protection et de mise en valeur des milieux forestiers, etc.) afin de mettre en contact les jeunes avec le milieu forestier. En effet, il faut s'assurer que ceux-ci développent une meilleure connaissance des milieux forestier du Québec, particulièrement si nous voulons que les prochaines générations protègent cette ressource.

De plus, ce contact avec la forêt aura aussi comme effet de favoriser un intérêt pour les carrières en milieux forestiers, carrières qui risquent fortement d'être en pénurie de main d'œuvre d'autant plus que le secteur de la forêt et de la transformation du bois est dynamisé.

Le boisé urbain – premier contact avec la forêt

Pour les Lavallois, le contact avec le milieu forestier est souvent limité aux boisés urbains. Il va sans dire de l'importance que ces boisés ont pour notre région, autant au niveau écosystémique que récréatif. Or, il n'existe actuellement aucun support ou programme du MNRF nous permettant d'acquérir et de mettre en valeur les boisés existants sur notre territoire; boisés qui sont, rappelons-nous, majoritairement des boisés privés.

Déjà, en 2005, lors d'une consultation régionale sur l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux menée sous l'égide de la Commission régionale de développement de Laval, instance consultative de la CRÉ de LAVAL, plusieurs recommandations ont été émises afin de permettre une mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Suite à cette consultation, la CRÉ de LAVAL concluait que deux programmes nécessitaient des adaptations en fonction des particularités régionales :

Le programme d'aide à la protection des milieux humides forestiers sur terres privées

Programme pour lequel nous demandions une reconnaissance afin que la région de Laval puisse être considérée à titre de « milieu urbain forestier », car les superficies foncières exigées par ce programme sont irréalistes, eu égard aux caractéristiques de la région de Laval.

Ce programme, qui vise à assurer et à accroître la productivité faunique des milieux humides forestiers, nécessite la protection d'au moins 10 milieux humides forestiers, incluant une bande de protection autour de chacun de ces milieux, le tout représentant globalement un minimum de 50 hectares. Or, la majorité des milieux humides lavallois ont moins d'un hectare. De plus, étant donné le développement accéléré que connaît la région de Laval depuis quelques années et anticipé pour les années à venir, il est irréaliste de pouvoir réunir 10 milieux humides de plus d'un hectare pour finaliser une entente volontaire de conservation.

Dans ce contexte, la CRÉ de LAVAL croit qu'il est important de permettre l'acquisition de milieux humides en milieux urbains et agricoles, quelle qu'en soit la superficie. Dans ce cadre, nous croyons que le MNRF doit déterminer une enveloppe budgétaire pour la région de Laval et prévoir des travaux d'aménagement et d'entretien pour rendre ces milieux accessibles au grand public.

Le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet 2

Programme pour lequel nous demandions pouvoir accéder à ce programme afin que des activités de conservation et de mise en valeur puissent être réalisées dans les bois et

forêts privés de Laval, lesquels ne sont pas admissibles au programme dans sa forme actuelle; or la région de Laval possède essentiellement ce type de forêt.

Ce programme, dont la mission est de contribuer au développement social et économique des régions en stimulant la création d'emplois, via la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection et la mise en valeur des ressources du milieu forestier, n'est pas accessible pour la région de Laval. Or, plusieurs projets à caractère récréatif, éducatif ou environnemental pourraient être réalisés dans les boisés lavallois, et ce, dans un contexte de développement durable de la région.

Actuellement, aucune enveloppe monétaire n'est allouée pour les boisés privés de la région de Laval, ce qui a pour effet que les organismes à but non lucratif (OBNL) de la région intéressés par la conservation et la mise en valeur des bois et forêts privées de Laval sont privés de source de financement pour mener des actions concrètes.

Dans cette perspective, il est essentiel que la région de Laval soit reconnue au Volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et ainsi permettre aux OBNL lavallois d'y avoir accès. Nous croyons aussi qu'il faudrait déterminer une enveloppe budgétaire pour la région de Laval afin de permettre une meilleure mise en valeur des boisés lavallois. Il faut se rappeler que l'accès à la forêt et aux boisés urbains contribuent de façon importante à la qualité de vie des citoyens.

CONCLUSION

Historiquement, la forêt a toujours été un des éléments moteur du développement de la société québécoise. Aujourd'hui, celle-ci représente toujours un potentiel énorme mais il nous faut revoir à fond nos besoins actuels et futurs, tout en tenant compte que la gestion du patrimoine forestier doit être renouvelée.

Les orientations proposées par la SADF et le RADF vont dans ce sens et nous les appuyons avec les recommandations du présent Avis régional.